

## AVIS DE PUBLICATION

Conformément à l'article L3115-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège communal informe la population qu'en sa séance du 25 février 2021, le Conseil communal a approuvé **la première modification budgétaire de l'exercice 2021 de la Fabrique d'église Sainte Gertrude de BLEGNY.**

Afin de permettre au public d'en prendre connaissance, le texte de cette décision est déposé à l'examen du public au secrétariat rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY, **sur rendez-vous**. Il est également affiché aux valves communales extérieures ainsi que sur le site internet communal et ce, à partir de ce jour.

Fait à Blegny, le 25 FEV. 2021

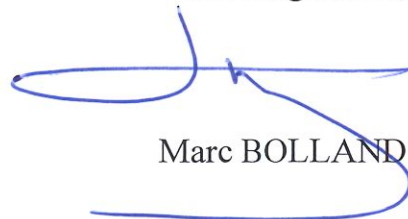
PAR LE COLLEGE

La Directrice générale,

  
Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,

  
Marc BOLLAND